

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUH représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**VOI 006-1245/09/CC**

**■ Travaux sur l'avenue Vaudoyer à Marseille (2ème arrondissement) - Affectation de la revalorisation de l'augmentation de l'Autorisation de Programme pour le raccordement de Voirie  
DIFRA 09/2938/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'aménagement de l'esplanade de la Cathédrale de la Major à Marseille s'inscrit sous maîtrise d'ouvrage Euroméditerranée.

Les ambitions, pour ce site exceptionnel, sont de trois ordres :

- remettre en valeur la Cathédrale et la Vieille Major,
- permettre aux habitants du quartier d'avoir un espace public de qualité,
- accélérer le développement de l'activité touristique liée à la façade maritime.

Des projets concomitants et préalables sur le périmètre sont nécessaires pour réaliser cet aménagement, notamment des raccordements de voirie réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Ces travaux de raccordement de voirie achevés en fin d'année 2008 ont nécessité :

- une étude de conception intégrant les contraintes de raccordement du tunnel du Vieux Port,
- la réalisation des travaux d'aménagement de voirie – sortie Joliette – Esplanade Major,
- la réalisation des travaux d'équipement nécessaires à la gestion dynamique de l'avenue Vaudoyer en liaison avec l'exploitation des tunnels Vieux-Port et Major.

Une autorisation de programme de 1 500 000,00 euros a été approuvée par délibération n°05/372/CC du 10 octobre 2005

Compte tenu de l'évolution conséquente des révisions de prix du marché de travaux, évaluée à 120 000 euros TTC depuis le début de l'opération, il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme d'un montant de 50 000 euros TTC

Le montant global de l'opération est ainsi portée à 1 550 000 euros TTC.

La revalorisation de l'autorisation de programme est approuvée au Conseil de ce jour, dans la délibération cadre des opérations d'investissement prévues au Budget Primitif 2009.

Il convient dès lors, d'affecter la revalorisation de l'autorisation de programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine ;
- La délibération n° 05/372/CC du 10 octobre 2005.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme relative à l'opération de réalisation des travaux de raccordements de voirie - sortie Joliette - avenue Vaudoayer afin de prendre en compte la forte évolution des révisions de prix.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme d'un montant de 50 000 euros faisant passer celle-ci de 1 500 000 euros à 1 550 000 euros , relative à l'opération de réalisation des travaux de raccordements de voirie - sortie Joliette - avenue Vaudoayer.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Natures: 2030-2315- Fonction : 822 - Numéro d'opération : 2005/00194 - Sous politique : C311.

Pour Visa  
La Vice-Présidente déléguée à la Voirie  
et aux grandes infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation  
Le Président délégué de la Commission  
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme  
Le Président de la Communauté urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI